



Toujours pas payée après fin de cdd

Par **Meryl**, le **29/12/2009** à **22:04**

Bonjour,rrnrnJe vous contact car j'ai un soucis avec un employeur. En effet, j'ai fait des nuits au mois de Décembre dans une maison de retraite du secteur privé en CDD. Celui ci se terminait le 18 Décembre à 7h du matin, et le problème est que je n'ai toujours pas reçu mon solde tout compte, ma paye, et tout les papiers qui vont avec. Je les ai déjà appelé 3 fois, et à chaque fois on me dit que mon chèque n'est pas prêt et de rappeler dans 3 jours... rnrnCet été j'avais déjà travaillé pour eux (et là vous allez dire que je suis maso) et ils avaient mis EXACTEMENT UN MOIS avant de m'envoyer mon chèque ! Du coup j'ai un peu peur... rnrnUne amie m'a dit que lorsqu'il y avait du retard dans le paiement, l'employeur devait verser 1% de la paye en plus par jour de retard... pour cet été, ils ne l'ont pas fait, et je me demandais si je pouvais leur imposer ? mais tout d'abord, quelles sont les démarches que je peux faire pour être payée avant le mois prochain ?rnrnEn vous remerciant par avance, rnrnMeryl.

Par **Visiteur**, le **30/12/2009** à **08:27**

bonjour,rrnrnen premier il faut envoyer une lettre recommandée + ar les mettant en demeure de vous préparer le solde de tout compte pour le (c'est les fêtes, donc laissez un délai ...) faute de quoi vous ne manquerez pas de faire un référé aux prud'hommes.rnrnprécisez dans la lettre que vous vous présentez afin de récupérer votre solde de tout compte. (en effet celui-ci est quérable).

Par **Meryl**, le **30/12/2009** à **11:56**

Je vous remercie de vos conseils, j'espère ne pas devoir en arriver aux prud'hommes...

Par **Visiteur**, le **30/12/2009** à **11:59**

j'espère pour vous aussi...rnrndans la plupart des cas la lettre recommandée suffit.. car l'employeur sait très bien qu'il ne gagnera pas aux prud'hommes...rnrnbonne chance